

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 6 février 2020 et à laquelle sont présents son honneur le pro-Maire, M.Garry adouceur, et les conseillers suivants.

M. Luc Sicard

Mme. Claudette Béland-Pleau

Mme Sandra Armstrong

M. Brian Boisvert

Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant.

M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.

M. le maire Gilles Dionne motive son absence

19-02-2020 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par M. Brian Boisvert

Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de février 2020 soit ouverte.

20-02-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme Claudette Béland

Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

21-02-2020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Luc Sicard

Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 8^{ième} jour de janvier 2020.

22-02-2020 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 6 FÉVRIER 2020.

Proposé par M. Brian Boisvert

Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 6 février 2020 au montant de 183,458.82\$

23-02-2020: CADASTRE

Proposé par : Luc Sicard

Et résolu à l'unanimité.

LOTS	PROPRIÉTAIRE	COMMENTAIRES
6 347 869	Denis Fortin	3 692.2 M2 Conforme
6 347 870	Denis Fortin	Résiduel.
Lot 1 4 638 890Ptie	Francine Patry	67 085.9 M2 Conforme

Lot 2 4 638 890 Ptie	Francine Patry	Sera annexé aux lots. 5 806 713 5 255 828 5 252 536 Afin de créer un lot conforme
6 341 429	Marc Ladouceur	3 929.1 M ² Conforme
6 341 430	Marc Ladouceur	3 872.1 M ² Conforme
6 341 431	Marc Ladouceur	3 872.2 M ² Conforme
6 341 432	Marc Ladouceur	3 910.4 M ² Conforme
6 341 433	Marc Ladouceur	4 103.7 M ² Conforme
6 341 434	Municipalité de Mansfield-et Pontefract	499.6 M ² Correction au chemin

24-02-2020 DÉROGATION MINEURE 12 RUE DE LA GAPPE

CONSIDÉRANT QUE toutes les procédures légales ont été suivies concernant les dérogations mineurs;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposée à la dérogation mineure demandée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme de cette municipalité recommande l'acceptation de cette dérogation;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Claudette Pleau

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract approuve, pour le 12 Rue de la Gappe, (cadastre 4 637 004) la réduction de la marge avant de la résidence principale à 9.35 mètres au lieu de 10 mètres et approuve aussi la réduction de la marge arrière de la résidence principale à 8.68 mètres au lieu de 10 mètres tel que prescrits au règlement de zonage municipal en vigueur.

25-02-2020 DÉROGATION MINEURE 45 CHEMIN DES CABINES

CONSIDÉRANT QUE toutes les procédures légales ont été suivies concernant les dérogations mineurs;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposée à la dérogation mineure demandée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme de cette municipalité recommande l'acceptation de cette dérogation;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Claudette Pleau

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract approuve, pour le 45 chemin des cabines de la chute, (cadastre 4 806 143) la réduction de la marge riveraine de 19.13 mètres au lieu de 20 mètres tel que prescrits au règlement de zonage municipal en vigueur.

26-02-2019 AUTORISATION VENTE TERRAIN TPI

Attendu que la MRC de Pontiac a signé avec le ministre de "Énergie et des Ressources

naturelles une entente pour la gestion territoriale pour le territoire public intramunicipal du Pontiac;

Attendu qu'en vertu de l'entente de gestion territoriale, la MRC s'est vue déléguer des pouvoirs et responsabilités qui découlent de la loi sur les terres du domaine de l'État et

des règlements édictés en vertu de cette Loi ;

Attendu que la demande d'achat du bail de villégiature sur TPI sera analysée en conformité avec le Règlement sur la vente la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État;

Attendu que la demande d'achat du bail de villégiature sur TPI a été présentée et recommandée par le comité consultatif multiressource lors d'une rencontre régulière le 3 octobre 2019;

Attendu que le terrain en question est dans les limites de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract et que les directives prévues par le ministère exige l'approbation de la Municipalité impliquée ;

Attendu qu'il a été proposé et résolu au conseil des maires d'accepter la vente du bail de villégiature sur TPI tel qu'identifié dans le dossier 791 043 selon les directives prévues par le ministère.

Il est donc proposé par Monsieur Luc Sicard et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité supporte la décision de la MRC Pontiac d'accepter la vente du bail de villégiature sur TPI tel qu'identifié dans le dossier 791 043 selon les directives prévues par le ministère.

Que cette vente n'implique aucune responsabilité à la Municipalité en liens avec l'accès au terrain identifié dans cette transaction.

**27-02-2020 CESSION DE TERRAIN POUR ALLOCATION DE DÉPART - LOT NUMÉRO 4 637
575- 21 RUE DAGENAI**

ATTENDU QUE les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract au printemps 2019;

ATTENDU QUE la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le décret et ses modalités d'allocations de départ;

ATTENDU QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

ATTENDU QUE la propriété sise au 21 rue Dagenais est visé par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues au printemps 2019 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale

uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

ATTENDU QUE le propriétaire du 21 Rue Dagenais a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le lot numéro 4 637 575 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Brian Boisvert et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 637 575 pour la somme de 1 \$;

2. Mandate Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;

3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par Messieurs Gilles Dionne, Maire et M. Eric Rochon, Directeur général;

4. S'engage à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ces lots tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

28-02-2020 CESSION DE TERRAIN POUR ALLOCATION DE DÉPART - LOT NUMÉRO 4 636
944- 19 RUE L'ÉCUYER

ATTENDU QUE les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract au printemps 2019;

ATTENDU QUE la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le décret et ses modalités d'allocations de départ;

ATTENDU QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

ATTENDU QUE la propriété sise au 19 Rue L'Écuyer est visé par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues au printemps 2019 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

ATTENDU QUE le propriétaire du 19 Rue L'Écuyer a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le lot numéro 4 637 575 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Brian Boisvert et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 636 944 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par Messieurs Gilles Dionne, Maire et M. Eric Rochon, Directeur général;
4. S'engage à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ces lots tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

29-02-2020 AIDE FINANCIÈRE ÂGE D'OR

Proposé par Mme. Claudette Béland

Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité contribue une aide financière à l'organisme :

Club de l'Âge d'Or	1,000.00\$
--------------------	------------

30-02-2020 ENTENTE INTER-MUNICIPALES SCOLAIRE

Proposé par Mme Kim Laroche

Et résolu à l'unanimité.

Que Mr Gilles Dionne, Maire, et Monsieur Eric Rochon, directeur général, soient autorisés à signer l'entente tripartite municipale scolaire 2019-2020 concernant l'utilisation des infrastructures de l'École secondaire Sieur-de-Coulonge par les résidents et organismes à buts non lucratifs de Mansfield durant l'année scolaire 2019-2020.

Cette Municipalité s'engage à verser une somme de 1,000.00\$ à l'École secondaire Sieur-de-Coulonge en guise de contribution pour l'utilisation des locaux et d'aviser les contribuables des activités qui leurs sont disponibles.

31-02-2020 CARNAVAL 2020

Proposé par M. Brian Boisvert

Et résolu unanimement

Que cette Municipalité commandite un montant 500\$ à répartir équitablement pour les activités dédiées aux enfants et aux autres activités du Carnaval 2020.

32-03-2020 MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION RENOUVELLEMENT CONDUITE D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield & Pontefract désire utiliser la subvention de la taxe d'essence pour les correctifs sur les réseaux d'aqueduc et d'égout.

CONSIDÉRANT QUE la Firme d'ingénieurs WSP a déposé un offre de rédaction du nouveau plan d'intervention.

IL EST DONC

Proposé par Mme. Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité accepte l'offre de la Firme d'ingénieur WSP et mandate ces derniers à rédiger sa nouvelle version de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potables et d'égout ainsi que tous travaux permis au programme TECQ.

33-02-2020 COURSES MOTONEIGES 2020 / CENTRE DES LOISIRS

Il est proposé par Mme Claudette Béland et résolu que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract participe financièrement à la promotion de l'évènement cité ci-haut pour un montant de 500\$.

34-02-2020 PROJET LUMIÈRES DU CENTRE DES LOISIRS

Proposé par M. Brian Boisvert
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité participe au financement du projet de remplacement de l'éclairage du Centre des Loisirs de Fort-Coulonge pour un montant de 4830.37\$.

35-02-2020 PISCINE PONTIAC – DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par Monsieur Brian Boisvert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie le projet de Piscine Pontiacv "Aqua-Gym" ainsi que leur demande d'aide financière auprès du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du Gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

36-02-2020 TRAVAUX MAISON BRYSON

Il est proposé par Monsieur Brian Boisvert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal rembourse le Comité Culturel de la Maison Bryson pour la moitié de la facture que ce dernier a déboursé à la compagnie Construction Pontiac pour de la main d'œuvre effectuée pendant la rénovation de la galerie de la Maison Bryson. Les frais déboursé par le comité culturel s'élèvent à 17,016.30\$ donc le montant à rembourser sera de 8,508.15\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 37.

ET J'AI SIGNÉ CE 6 FÉVRIER 2020.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

37-02-2020

LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20 : 41 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.